

Conférence des territoires
9 mai 2016

Compte rendu de la journée

**Accueil et introduction de la journée par Dominique Le Méner,
Président du Conseil départemental sur l'accompagnement des collectivités par le
Département**

Sarthe Numérique, une ambition pour le territoire
**Par Frédéric Beauchef, Président de la commission de l'aménagement numérique des
territoires, des infrastructures et des routes du Conseil départemental**

Le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (Sarthe numérique) a été créé en 2005 par le Département pour permettre sur chaque commune et donc, en particulier, sur les territoires ruraux, le développement des services numériques avec l'ambition que chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, puisse disposer, à terme, des mêmes services numériques que dans les agglomérations,

Rappel historique

- 2011 : l'État prescrit l'obligation pour les territoires de se doter d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).
Consultation et association de l'ensemble des acteurs et en particulier les élus des territoires pour définir ensemble une stratégie partagée
- 2013 : adoption du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe qui reprend les attentes des territoires
- 2014 : Les Communautés de communes sont invitées à rejoindre Sarthe Numérique. Pour les territoires, la participation est fixée de manière forfaitaire, suite à un effort supplémentaire du Département de 200 € par prise dans le cadre du CTI, à 500 € par prise rendue raccordable. Le Département et la Région, avec l'aide de l'État et des fonds structurels européens, assurent la péréquation départementale.
- 2014 : Pour lancer la démarche, un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les Territoires Innovants (AMITIS) en Sarthe est lancé. 5 EPCI sont retenus en janvier 2015, pour expérimenter le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur final.
- 2015 : choix de l'entreprise en charge des études et des travaux de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final et de l'entreprise en charge de l'exploitation du réseau

Aujourd'hui, en 2016 : la mobilisation du Département dans Sarthe Numérique au profit des territoires a permis :

- A 25 EPCI de rejoindre le Syndicat mixte,
- de disposer d'un plan de financement partagé par tous les échelons,

- de réaliser les études sur 5 EPCI et 18 communes,
- de lancer une nouvelle phase d'études sur 7 EPCI,
- d'engager la construction de 8 000 prises fibre optique sur le territoire d'ici la fin de l'année
- de proposer du service sur 4 000 prises à fin 2016.
- Les communes de la première phase de déploiement sont l'illustration de l'engagement du Département aux services des territoires ruraux.

La GEMAPI

Par Daniel Chevalier, Président de l'institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe et conseiller départemental

La GEMAPI ou gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations est un dossier complexe.

De quoi parle t-on ? :

GEMA : gestion de l'eau et des milieux aquatiques : aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, protection et restauration de sites aquatiques, zones humides et zones boisées en rives

PI : défense contre les inondations : création, gestion et régularisation d'ouvrages de protection contre les crues.

L'arsenal réglementaire est très important et il est important de travailler sur la coordination des actions, via notamment la planification.

Rappel de l'évolution de la réglementation

La loi de Modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles de janvier 2014 a créé une compétence spécifique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et de protection contre les inondations et a confié cette compétence au bloc local : La compétence est affectée à la commune et transférée de manière obligatoire aux EPCI, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les structures existantes peuvent toutefois exercer leurs missions jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Les EPCI ont la possibilité de se structurer en syndicats mixtes à qui cette compétence pourra être transférée en totalité ou pour partie.

La prise de compétence GEMAPI par les EPCI ne remet toutefois pas en cause les responsabilités des propriétaires riverains et des maires.

Démarche mise en place en Sarthe

Un groupe de travail issu de la commission départementale de coopération intercommunale a été mis en place pour réfléchir aux évolutions envisageables en Sarthe pour cette nouvelle compétence et proposer un schéma d'organisation.

La solution préconisée est la création de syndicats mixtes.

2 niveaux d'organisation sont envisagés, en lien avec les orientations de la loi :

- Une organisation de la maîtrise d’ouvrage des travaux de gestion des milieux, qui relèvent d’un échelon proche du terrain : proximité, réactivité, complémentarité des actions entre aménagement et protection, mutualisation, spécificité des territoires. Un découpage a été pré-identifié par la CDCI et va être présenté aux collectivités.
- Une organisation à une échelle plus large, à l’échelle des grands bassins, qui assure la cohérence et la stratégie : gouvernance, permettant une gestion amont/aval, une solidarité financière et la mutualisation des moyens: coordination, animation, conseil.

Le scénario retenu par le groupe de travail issu de la CDCI est le suivant: il est proposé de mettre en place un syndicat mixte dérivé de l’Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe sur le territoire des SAGES de la Sarthe amont, de la Sarthe aval et de l’Huisne et de conforter l’intervention de l’Etablissement public Loire sur le territoire du SAGE du Loir.

D’ici les échéances règlementaires, l’objectif est de faire émerger ces structures. Des concertations doivent être menées sur le territoire avec les EPCI, qui vont récupérer la compétence GEMAPI, et les syndicats de rivières qui l’assurent aujourd’hui, en partenariat avec les services de l’Etat.

La représentation des EPCI et maires (aujourd’hui insuffisante) aux réunions organisées sur ces thématiques doit être renforcée.

Echanges

Sur le volet financier, il est précisé que les coûts en matière de planification de la gestion des milieux sont de l’ordre de 2 à 3 € par hab. Pour les inondations, le coût est plus élevé, mais des actions et travaux ont déjà été réalisés (Le Mans Métropole, Département, communes de Sablé, la Ferté)

M JC Grelier évoque son inquiétude sur la gouvernance départementalisée (poids de l’Etat dans les propositions) et sur le calendrier : schéma GEMAPI et schéma AEP et assainissement à rendre d’ici fin 2016, alors que le nouveau schéma de coopération intercommunale ne se mettra en place que début 2017.

En conclusion, D Chevalier rappelle la cohérence à mettre en place une organisation qui prenne en compte la double approche aménagement rivières et inondation.

Il confirme la difficulté liée au calendrier règlementaire peu compatible avec celui de la restructuration de l’intercommunalité, mais considère qu’il est important de commencer la réflexion suffisamment en amont, d’où la nécessité de participer dès à présent aux instances de décision et ne pas laisser les décisions à la seule responsabilité de l’Etat.

Table ronde sur l’impact de la loi NOTREe sur les collectivités
en présence de Dominique le Mèner, Président du Conseil départemental, Véronique Rivron, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de Sarthe développement et Béatrice Pavy Morançais, représentant l’association des maires et adjoints de la Sarthe
animée par Stéphane Courgeon

Présentation par Mme Tatiana Dupont, directrice de l’association des maires et adjoints de la Sarthe, de la loi NOTREe du 7 aout 2015

La loi NOTRe a précisé, dans un souci de rationalisation, les compétences des différents niveaux de collectivités.

- Région :
 - Compétence renforcée en matière de développement économique, de développement durable
 - Transfert de la compétence transports interurbain et scolaire
 - Transfert de la compétence planification des déchets
 - Suppression de la clause de compétence générale
- Département
 - Compétence renforcée en matière de solidarité sociale et territoriale
 - Maintien compétences voirie et collèges
 - Maintien compétence soutien territorial
 - Suppression de la clause de compétence générale
- Communautés de communes
 - Renforcement de compétences (voir annexes), extension de périmètres

Table ronde : échanges sur la loi NOTRe

Concernant globalement **la loi NOTRe**, D LeMéner confirme que sur le fond, tout le monde est d'accord pour rationaliser le fonctionnement des collectivités, mais regrette que le calendrier de mise en œuvre de la loi NOTRe soit un peu rapide, ce qui engendre un sentiment de marche forcée, dont on ne mesure pas les impacts. La loi lui paraît trop orientée vers les métropoles et ne renforce pas assez la notion de proximité, d'où un sentiment d'abandon de certains territoires.

B Pavy Morançais évoque la grande disparité au niveau des compétences et de la fiscalité des EPCI, ce qui rend l'harmonisation difficile et va nécessiter des besoins de personnel compétent. Elle précise que le transfert obligatoire de certaines compétences aux EPCI risque d'entraîner un sentiment de dépossession de certaines petites communes, d'autant que les financements vont être de plus en plus orientés vers les EPCI, et confirme les propos de D le Méner concernant le calendrier, avec des élus communaux qui n'arrivent plus à suivre le mouvement.

Concernant le **domaine économique**, D LeMéner indique que des interrogations existent sur le positionnement du tourisme vis-à-vis du développement économique. Il précise que des discussions sont engagées avec la Région pour redéfinir la manière dont on va pouvoir articuler les politiques départementales et régionale et harmoniser le travail des différents agences et SEM.

V Rivron indique de son côté que la loi NOTRee permet des interprétations très variées et insiste sur les besoins de proximité et de réactivité en matière de développement économique.

Elle s'interroge sur la façon dont les territoires vont pouvoir être accompagnés et propose de mutualiser les moyens, notamment avec les EPCI.

B Pavy Morançais précise que les EPCI travaillent déjà avec le Département et évoque la volonté d'une instance /interface départementale pour avoir des interlocuteurs locaux.

Concernant le **tourisme, la culture et le sport**, s'agissant de compétences partagées, il est important d'éviter les concurrences et de renforcer les articulations existantes.

V Rivron met en avant les enjeux du bénévolat, source de lien social, de mieux vivre ensemble. Elle précise que les partenariats vont se poursuivre, dans la limite des contraintes financières.

Echanges avec la salle

- M Cherreau, maire de Marçon, s'interroge sur la coopération entre Région et Département en matière de transports pour les SIVOS ? La Région envisage-t-elle de soutenir les petites communes pour le transport scolaire des primaires.
- B Retailleau, Président du Conseil régional, lui indique que les situations sont différentes entre les 5 départements et que la région est en train de travailler avec les Départements sur la question de l'organisation des transports. Il est plutôt orienté vers une forme de régionalisation et non vers délégation aux Départements, tout en laissant des équipes sur les Départements.
- R Vallienne, président de la commission Réussite éducative au Conseil départemental, met en avant les services et la prise en charge apportés par le Département. Il précise qu'il sera attentif à ce que fera la Région.

- F Boussard, président de la CC de Pontvallain, indique que sur volet économique, il est favorable à la coordination entre EPCI et en partenariat avec la Région, mais que l'échelle départementale lui semble intéressante. Il évoque le rôle important de l'agriculture dans l'économie locale et précise que sur cette question la loi NOTRE est sujette à interprétation. Il souhaite que le Département reste un acteur dans ce domaine.

- V Rivron met en avant le grand nombre des petites entreprises qui peuvent embaucher et rappelle l'enjeu de proximité.

- B Pavy Morançais indique que les EPCI attendent de la Région d'avoir des interlocuteurs de proximité. Les contrats régionaux pourraient, par exemple, être signés au niveau des CC. Les territoires ont un besoin de réactivité.

- En conclusion, D LeMéner rappelle que des discussions sont engagées avec la Région depuis quelques mois. Il met en avant la volonté de la Région de développer les partenariats avec les territoires et rappelle que la volonté de la journée est que les élus locaux s'expriment, et notamment devant la Région, pour permettre d'identifier les besoins en termes d'accompagnement des territoires.

**Conclusion par Dominique Le Méner, Président du Conseil départemental
après une intervention de Bruno Retailleau, Président du Conseil régional**

Ateliers

Démographie médicale

Animation :

- Véronique Cantin, Vice-présidente de la Commission de la Solidarité : Enfance, Famille, personnes âgées et personnes handicapées
- Docteur Guy MBoko, chargé de mission démographie médicale au conseil départemental

La présentation a permis de cerner et de présenter l'ampleur des difficultés d'accès aux soins de premier recours, et notamment au médecin généraliste : chiffres alarmants avec une baisse continue de la densité médicale depuis 2005, et une balance installations / départs négative.

Le classement de 119 communes sarthoises en zones fragiles par l'ARS illustre également cette problématique.

Les conséquences de ces difficultés se lisent en termes d'inégalités territoriales et sociales de santé qui s'accroissent.

Les réponses proposées par le Département depuis 2007 portent sur :

- Des aides directes aux étudiants et professionnels dont la plupart comportent un engagement d'installation dans le département
- Et des aides aux collectivités locales pour l'investissement dans les projets de maisons de santé pluridisciplinaires

Les résultats sont encourageants puisque des installations de professionnels de santé ont pu se concrétiser, et 7 maisons de santé pluridisciplinaires de santé ont pu voir le jour avec le soutien méthodologique et / ou financier du Département. 34 installations de médecins sous contrat avec le Département sont attendues d'ici à 2021.

Le témoignage d'un médecin généraliste libéral a permis de présenter, les avantages d'un exercice pluridisciplinaire coordonné, notamment au moyen d'une vidéo réalisée par l'ARS sur la MSP de Sillé-le- Guillaume. Les mesures incitatives du Conseil départemental sont jugées positives.

Un étudiant de 5e année de médecine en stage chez le médecin généraliste a pu également témoigner favorablement sur le regroupement de praticiens et l'apport de moyens techniques dans les MSP, qui rendent l'exercice plus attractif.

Les échanges ont porté sur : la complémentarité projet de santé / projet immobilier et professionnels de santé / élus, la place de la médecine salariée en centre de santé qui est une modalité de réponse portée par des élus mais non soutenue par les médecins libéraux, le rôle des hôpitaux de proximité aux côtés de la médecine libérale, la nécessité perçue d'une régulation de l'offre par les autorités (Etat, Ordre, ARS), la mobilisation du SDIS pour pallier l'insuffisance de réponse de la médecine libérale. Il se dégage également des échanges que la cible privilégiée des actions du Département devrait être les internes de médecine générale, et qu'une offre d'hébergement donnerait plus d'attractivité aux terrains de stages sarthois.

Atelier schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019

Animation :

- Marie Thérèse Leroux, Présidente de la Commission de la Solidarité : Enfance, Famille, personnes âgées et personnes handicapées
- Marie-Hélène Gautier, Directrice Générale adjointe, chargée de la Solidarité départementale

1) Présentation des grandes lignes du Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019, adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale, le 10 mars 2016.

- Un enjeu : répondre aux besoins des personnes fragiles dans le double objectif d'autonomie, de responsabilisation et de cohésion sociale sur le territoire départemental, en veillant à rendre les personnes actrices de leur parcours et à conforter l'approche globale et décloisonnée des situations.
- Une démarche innovante, transversale et partenariale associant les différents acteurs des domaines : Enfance/famille Personnes âgées et Personnes handicapées avec une forte mobilisation des partenaires
- Une base de réflexion pour l'élaboration autour de 5 thématiques : offre de service sur les territoires ; ruptures de parcours et l'accompagnement des personnes ; mobilité ; prévention en matière de santé publique ; usage et attentes en matière de numérique.
- Un schéma articulé autour de 3 intentions qui se déclinent en 15 orientations et 38 actions :
 - Développer le partenariat et l'observation partagée
 - Développer l'accompagnement des personnes et promouvoir l'autonomie
 - Contribuer au bien-être des populations, en lien avec les territoires de vie
- La coopération, la fluidité des parcours, la coordination, la prévention et l'anticipation des situations à risque, la poursuite des mutualisations, l'innovation et l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement au centre du schéma.
- Une évaluation continue du schéma pour permettre son évolution éventuelle tout au long de sa mise en œuvre.
- Une adaptation progressive des organisations afin d'accompagner de manière plus performante les conditions de mise en œuvre du schéma.

2) Echanges en lien avec des orientations du schéma unique

Repérage des situations à domicile et anticipation des situations à risque : quelle organisation de la Solidarité départementale sur les territoires ?

-Partage d'une difficulté sur l'information partagée : comment améliorer l'information aux Maires sur la situation des familles en référence à la Loi ? ➔ « Charte de confidentialité et du partage d'informations* (cadre pour les échanges d'informations à caractère secret entre le Département, l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe et des Présidents et Vice-présidents des communautés de communes adhérentes) à communiquer et à ajuster, le cas échéant.

(* document signé le 17 janvier 2013 entre le Département et l'Association amicale des maires et adjoints).

- Anticipation des situations à risques, une consolidation à mener sur les retours à domicile après hospitalisation. Un soutien particulier aux aidants.
- Consolider et faciliter l'information aux Maires en adéquation avec une des actions du Schéma.
- Veiller à l'information des Maires sur l'évolution de l'organisation de la Solidarité sur les territoires.

Souplesse et adaptabilité de l'offre d'accueil et d'accompagnement : quelles sont les conditions pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ?

- Globalement des services diversifiés (domicile, temps de répit, préparation à l'hébergement en établissement) avec des territoires présentant des spécificités. Une difficulté repérée : la mobilité et les freins liés à la volonté de la personne.
- Une réponse aux aidants qui pourrait passer par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement et notamment par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au profit du répit.

L'habitat adapté pour les personnes de tous âges en perte ou en risque d'autonomie, une solution intermédiaire entre le domicile et l'hébergement en établissement : quel intérêt pour les collectivités locales ?

- Préoccupation des Maires sur une offre d'habitat pour Personnes Agées avec des ressources compatibles.
- Un seul opérateur avec le label national « Habitat Senior Services » (HSS).

Atelier sur le schéma de l'enseignement artistique et le schéma de la lecture publique,

Animation :

- Véronique Rivron, présidente de la commission de la culture, de la jeunesse et des sports et Daniel Chevalier, Conseiller départemental
- Hélène Chedorge, directrice de la culture et Frédéric Gueguen, directeur de la Bibliothèque départementale de la Sarthe

Dans le cadre des ateliers, les élus ont été invités à participer à celui qui concerne plus particulièrement la culture au travers de la lecture publique et de l'enseignement artistique.

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

- Une présentation des dispositifs culturels par les élus,
- Des échanges avec les membres de l'atelier.

M. Daniel Chevalier a présenté le schéma de développement de l'enseignement artistique (SDEA). Mme Véronique Rivron a présenté le schéma de lecture publique.

Le SDEA, identité générale

Le SDEA est un dispositif acté par le législateur en 2004 pour assurer un maillage cohérent d'écoles de musique, de danse et de théâtre sur l'ensemble du territoire.

Alors que les communes ou leurs groupements ont la compétence d'organiser cet enseignement, le Département veille à l'organisation d'un réseau d'enseignement de service public pour que chaque sarthois ait accès de l'initiation au perfectionnement à une offre diversifiée. Pour cela, il finance et anime le réseau des écoles.

En Sarthe, ce sont 22 établissements (dont 17 intercommunaux) qui accueillent 20 000 usagers sur 60 sites. Les établissements emploient 350 enseignants, ce qui représente une masse salariale d'environ 9 M€, le Département finançant environ 10 %.

Cette politique est une priorité de la politique culturelle du Département.

Panorama de la lecture publique, les chiffres clés de la Sarthe

Un peu plus de 125 bibliothèques composent le réseau de lecture départemental. La carte présentant la répartition des équipements de lecture publique dans le département illustre bien la densité du maillage en bibliothèques avec cependant des zones du territoire qui restent sous dotés, au regard du rapport entre éloignement géographique et fréquentation par les usagers (max 10 kms de distance en moyenne).

Une analyse plus fine montre une grande diversité dans la structuration de ce réseau. De nombreuses bibliothèques, situées sur des communes de taille réduite, ne proposent que des services minimum. Gérées par du personnel bénévoles, ces points d'accès au livre ne peuvent rivaliser en terme de services avec des bibliothèques plus importantes, sur lesquelles on trouve le plus souvent du personnel salarié.

La répartition des bibliothèques par niveau d'équipement (du niveau B1, équipement structurant doté de personnel salarié au niveau B4 et B5, service de base) est à mettre au regard du nombre important de petites communes du département (67 % de moins de 1 000 habitants) et à un faible essor de la prise de compétence Lecture publique par les intercommunalités.

Le SDEA : état des lieux des équipements

- Le SDEA est **une organisation territoriale** : 5 secteurs et 5 établissements ressources
- Une **animation importante** : au sein des secteurs, en intersecteurs : plus de 80 concertations annuelles et de nombreux partages d'expérience. A noter, une fois par an, un congrès des enseignants et en biennale, un colloque des élus.
- La nécessité pour chaque établissement **d'établir un projet d'établissement** à moyen terme qui sera la base du partenariat avec le Département
- De **nombreux projets d'investissements** fondés sur les projets d'établissement.

Les axes du schéma départemental de lecture publique

Voté en 2013, le schéma départemental est structuré autour de 4 axes forts :

- Adapter les outils d'accompagnement du Département en matière de lecture publique,
- Poursuivre et soutenir la structuration du réseau des bibliothèques du département,
- Développer des projets d'action culturelle et des initiatives venant en soutien de la vie littéraire et artistique,
- Favoriser la fréquentation des bibliothèques et améliorer la lisibilité de leur action.

Les cartes intercommunales du SDEA

- La base du **partenariat avec le Département** : un **bassin de population de 15 000 habitants**
- **Les atouts de la gestion intercommunale** :
 - o Une meilleure répartition de l'offre et de la demande,
 - o une montée en compétence des équipes,
 - o une capacité de portage de projets plus ambitieux.
- Nouvelle organisation intercommunale à compter du 1^{er} janvier 17 : **15 interco sur 17 pourvues (ou en voie de) d'écoles intercommunales**
- La possibilité de **dialogue à l'intérieur de l'EPCI sans la gestion intercommunale** : le cas de Le Mans Métropole.

Les bibliothèques et la gestion intercommunale

- Le constat de modes de fonctionnement très diversifiés, prenant en compte la diversité des prises de compétences en la matière par les Communautés de communes.
- L'existence de nombreux modèles allant de la mise en place d'un équipement structurant et rayonnant jusqu'à la mise en réseau de plusieurs bibliothèques.
- Le nécessaire questionnement sur les orientations politiques et le projet culturel de territoire venant étayer ces logiques de coopération.

Les échanges avec les participants ont porté notamment sur la différence entre les pratiques amateurs développées par le tissu associatif et l'offre de service public (gage de la qualité de l'offre et de la qualification des enseignants) proposée par les écoles adhérant au SDEA.

Atelier Ingénierie publique et service aux collectivités

Animation :

- M François Boussard, président de la commission de l'agriculture, du développement local et de la ruralité au Département de la Sarthe
- Emmanuelle Lafont-Leclercq, directrice des Territoires, de l'agriculture et du développement durable au Département et chargée de mission ATESART

Avec la participation de Jean Pierre Fabre, directeur de la SECOS, de Jean-Jacques Foignet, directeur de Sarthe développement, de Etienne Périchard, directeur du CAUE, Guy Henrion, directeur de Sarthe Habitat

Introduction

Avec les différentes lois de décentralisation de ces dernières années, les compétences des collectivités locales continuent d'évoluer, nécessitant une évolution de l'organisation afin de pouvoir mettre en œuvre ces compétences. L'Etat qui était très présent aux côtés des communes s'est désormais recentré sur ses compétences régaliennes, les communautés de communes, en cours de restructuration, vont devoir se poser la question de l'exercice direct de ces nouvelles compétences ou de la mutualisation ou du partage des compétences avec d'autres, les communes devront rechercher à optimiser les moyens mis à leur disposition.

En effet, les collectivités parfois démunies pour élaborer des projets faisant appel à des compétences qu'elles n'ont pas toujours, sont et seront amenées à faire appel à des accompagnements extérieurs, notamment dans le domaine de l'assistance à maître d'ouvrage, de l'assistance technique ou du conseil.

Un certain nombre de compétences dont pourraient bénéficier les collectivités existent déjà au sein de différentes structures départementales.

Une **offre de services variée mais dispersée existe** aujourd'hui, mais elle n'est pas toujours connue de tous.

Dans le souci d'améliorer la lisibilité de cette offre de services et en tant que chef de file de la solidarité territoriale, le Département a décidé d'engager une démarche de **coordination** et de proposer une **offre groupée des services**, afin de faciliter au quotidien le travail des collectivités.

L'objet de l'atelier était donc de présenter aux participants les prestations et services offerts par ces structures et de leur permettre d'exprimer leurs attentes sur d'éventuels nouveaux services.

Le Département, l'Agence des territoires de la Sarthe (ATESART), le CAUE, la SECOS, Sarthe Habitat, Sarthe développement et Sarthe numérique, ont chacun présenté leur structure et illustré les services qu'ils pouvaient apporter (diaporamas de chaque structure consultable sur le site du sarthe.fr).

Cette offre se concrétise par la réalisation d'une plaquette présentant l'offre de services regroupée par thématique.

La plaquette a été distribuée et va être envoyée à toutes les collectivités sarthoises. Elle liste une quarantaine de fiches présentant les prestations et services qui sont proposés aux collectivités.

Déjà 49 offres de service existent, dans des domaines variés :

- Infrastructures : voirie, eau, réseaux
- Urbanisme, aménagement, bâtiments/architecture, paysage
- Développement économique, tourisme
- Emploi
- Solidarité
- Commande publique, lecture publique, systèmes d'information géographique

Chaque fiche, consultable sur le site Sarthe.fr. présente le domaine et le type d'intervention, ainsi que les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement. Certains services sont gratuits, d'autres sont payants.

Lors du **débat** qui a fait suite aux présentations des différentes structures, une demande a émané d'un maire, confirmée par plusieurs autres participants : renforcer l'accompagnement des communes pour le suivi des travaux de voirie.

Cette prestation, sans aller jusqu'à la maîtrise d'œuvre, pourrait être proposée aux collectivités actionnaires, dans le cadre de mission de conseil, assistance élargie.

En parallèle, l'idée de la création et de l'animation d'un réseau des techniciens voirie a émergé : ce réseau pourrait avoir pour objectif d'assurer une veille technique et juridique et d'organiser des échanges techniques/rencontres sur des thématiques avec les techniciens des CC.

La question de l'échelle des services (CC ou Département) a également été abordée : il semble en effet important d'éviter les services redondants. Aujourd'hui les communautés de communes se structurent et se dotent de moyens. Dans une période de contraintes budgétaires, la réflexion doit pouvoir être menée à une échelle plus importante pour certains types de besoins.

En **conclusion**, M Boussard rappelle l'intérêt à travailler ensemble dans un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens, d'où l'intérêt du catalogue de l'offre de services, outil amené à évoluer, à la disposition des collectivités. Il réaffirme la volonté du Département d'identifier au mieux les attentes des collectivités pour adapter les services proposés, dans le respect des règles de concurrence qui limite le champ d'intervention.